

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 13 décembre 2022**

Sur convocation en date du 7 décembre 2022, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 13 décembre 2022 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MORAND Alexis	LACOMBE Annick	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
JANODY Patrice	JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin
ARTAUD Jean Marc	LAUPRETRE Patrick	VEUILLET Philippe
BONHOURS Paola	THERMET Laure	MARION Isabelle
PERDRIX Catherine	MERLE Sandra	BURDY Meryl
DAVID Magalie	TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja
CEREIZE Clément		

Étaient excusés :

Emmanuelle MERLE a donné pouvoir à Bernard PERRET
Serge CHANEL a donné pouvoir à Jean-Luc CHEVILLARD
Michel VINIERE a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET
Jean-Louis BILLOUD a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC
Claire MOREAU DE SAINT MARTIN a donné pouvoir à Béatrice BURTIN
Joséphine MAZUÉ a donné pouvoir à Annick LACOMBE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Annick LACOMBE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'IMPLANTATION DE L'ANTENNE RELAIS SFR SITUÉ SUR LE PYLONE TOTEM France (anciennement Orange France) SITUÉ EN ZONE D'ACTIVITÉS DES BAISSÉS

Entendu le rapport de M. Patrice JANODY, Adjoint au Maire délégué à la voirie et aux réseaux

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 septembre 2006 autorisant la Sté Française de Radiotéléphonie à implanter des dispositifs d'antennes d'émission / réception sur le pylône appartenant à la Sté Orange France situé sur un terrain communal (AL n°78) et approuvant la signature d'une convention entre SFR et la Commune de Viriat

Vu la délibération du 28 janvier 2014 approuvant les termes de la convention à intervenir entre SFR et la commune de Viriat pour l'implantation sur la parcelle AL78 des dispositifs d'antennes d'émission / réception sur le pylône appartenant à la Sté Orange France et la location d'un emplacement de 15 m² destiné à accueillir un local et des armoires techniques pour une durée de 9 ans moyennant un loyer annuel de 3 500 € nets augmenté de 2 % par an

Par courrier en date du 22 février 2015, SFR a sollicité le transfert de la convention à la société INFRACOS à compter du 15 octobre 2015, ce que la Commune de Viriat a accepté.

Souhaitant acter une nouvelle convention, la Société INFRACOS et la Commune de Viriat se sont rapprochées pour élaborer un nouveau projet dont un exemplaire est joint à la présente note de synthèse.

Ce projet a vocation à poursuivre l'implantation des dispositifs d'antennes d'émission/réception de la société INFRACOS (société détenue par Bouygues Télécom et la Société Française de Radiotéléphonie SFR) sur le pylône appartenant à la Totem France (ex Sté Orange France) existant et à louer un emplacement de 15 m² destiné à accueillir un local et des armoires techniques. La durée de la convention projetée est de 12 ans pour un loyer annuel de 4 100 € HT, toutes charges locatives incluses. La redevance est indexée de 2 % par an à compter de la date anniversaire de la présente convention.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- approuver les termes de la convention à intervenir entre la société Infracos et la commune de Viriat pour l'implantation sur la parcelle AL78 des dispositifs d'antennes d'émission / réception sur le pylône appartenant à la Sté Totem France (ex Orange France) et la location d'un emplacement de 15 m² destiné à accueillir un local et des armoires techniques pour une durée de 12 ans moyennant un loyer annuel de 4 100 € HT augmenté de 2 % par an
- autoriser M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,
Bernard PERRET

